

NETTOYANT CURATIF FAP CO 1068

Date d'impression : 06.02.2023 Version : N°1 Révision : N°3

Page : 1/10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nettoyant Curatif Fap

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CLAS EQUIPEMENTS

83 Chemin de la Crouza

73800 Chignin

FRANCE

Tel.: +33 (0)4 79 72 62 22

www.clas.com | contact@clas.Com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59. ORFILA / INRS.

Information supplémentaire

Numéro d'article: CO 1068

UFI : R0FU-X5Y7-S003-JPX3

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosol 3; H229

Skin Irrit. 2; H315

Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

2-aminoéthanol, éthanolamine

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H229

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

NETTOYANT CURATIF FAP CO 1068

Date d'impression : 06.02.2023 Version : N°1 Révision : N°3

Page : 2/10

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Étiquetage particulier de certains mélanges

Contient 4 % en masse de composants inflammables.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H229-H318

Conseils de prudence

P101-P102-P210-P251-P280-P305+P351+P338-P310-P410+P412

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Aérosols, ininflammable(s)

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
34590-94-8	(2-methoxymethylethoxy)propanol			20 - < 25 %
	252-104-2		01-2119450011-60	
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine			1 - < 5 %
	205-483-3		01-2119486455-28	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3; H332 H312 H302 H314 H335 H412			
7320-34-5	tetra-potassium-diphosphate (potassium-pyro-phosphate)			1 - < 5 %
	230-785-7			
	Eye Irrit. 2; H319			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**NETTOYANT CURATIF FAP
CO 1068**

Date d'impression : 06.02.2023 Version : N°1 Révision : N°3

Page : 3/10

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
141-43-5	205-483-3	2-aminoéthanol, éthanolamine	1 - < 5 %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 1025 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1515 mg/kg STOT SE 3; H335: >= 5 - 100		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.
Changer les vêtements imprégnés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les symptômes suivants peuvent se manifester:
état inconscient. État d'ébriété. vomissement. état semi-conscient. Maux de tête.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Poudre d'extinction.
Dioxyde de carbone (CO2).
Jet d'eau en aspersion.
mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

S'étale à la surface de l'eau. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

En cas d'incendie, refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**NETTOYANT CURATIF FAP
CO 1068**

Date d'impression : 06.02.2023 Version : N°1 Révision : N°3

Page : 4/10

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Porter un vêtement de protection approprié résistant aux solvants EN 465
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Le sol doit être étanche, sans joints et non absorbant. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas conserver à des températures supérieures à: 50 °C
Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/portection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
34590-94-8	(2-méthoxyméthylethoxy)-propanol	50	308		VME (8 h)	
141-43-5	Ethanolamine	1	2,5		VME (8 h)	
		3	7,6		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

En cas de risque de projection porter des lunettes de sécurité.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : FKM (Caoutchouc fluoré).NBR (Caoutchouc nitrile).

**NETTOYANT CURATIF FAP
CO 1068**

Date d'impression : 06.02.2023 Version : N°1 Révision : N°3

Page : 5/10

Protection respiratoire

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Aérosol
Couleur:	transparent
Odeur:	caractéristique

Modification d'état

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
---	--------

Point d'éclair:	75 °C
-----------------	-------

Limite inférieure d'explosivité:	1,1 vol. %
----------------------------------	------------

Limite supérieure d'explosivité:	14,0 vol. %
----------------------------------	-------------

Température d'auto-inflammation:	270 °C
----------------------------------	--------

pH-Valeur (à 20 °C):	11,4
----------------------	------

Pression de vapeur: (à 20 °C)	8000 hPa
----------------------------------	----------

Densité (à 20 °C):	1,011 g/cm ³
--------------------	-------------------------

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant:	Solvant(s) organique(s): 18 % Eau.: 80 %
--------------------	---

Teneur en corps solides:	1,0 %
--------------------------	-------

Information supplémentaire

Aucune donnée

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas conserver à des températures supérieures à: 50 °C

Conserver à l'écart de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

NETTOYANT CURATIF FAP
CO 1068

Date d'impression : 06.02.2023 Version : N°1 Révision : N°3

Page : 6/10

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) 37875,0 mg/kg; ATE (cutanée) 25625,0 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 275,00 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 37,500 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine				
	orale	DL50 mg/kg 1515	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg 1025	Lapin	IUCLID	
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 150 mg/l	96 h	Onchorhynchus mykiss	IUCLID	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 22 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 65 mg/l	48 h	Daphnia magna		
7320-34-5	tetra-potassium-diphosphate (potassium-pyro-phosphate)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l >750	96 h	Leuciscus idus		

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

**NETTOYANT CURATIF FAP
CO 1068**

Date d'impression : 06.02.2023 Version : N°1 Révision : N°3

Page : 7/10

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine	-1,91 (25°C)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas éliminer avec les déchets domestiques.

Code d'élimination des déchets - Produit

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AÉROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:

14.4. Groupe d'emballage: -

Étiquettes: 2.2



Code de classement: 5A

Dispositions spéciales: 190 327 344 625

Quantité limitée (LQ): 1 L

NETTOYANT CURATIF FAP CO 1068

Date d'impression : 06.02.2023 Version : N°1 Révision : N°3

Page : 8/10

Quantité exceptée: E0
Catégorie de transport: 3
N° danger: -
Code de restriction concernant les tunnels: E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2
14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.2



Code de classement: 5A
Dispositions spéciales: 190 327 344 625
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.2
14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.2



Marine polluant: -
Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959
Quantité limitée (LQ): 1000 mL
Quantité exceptée: E0
EmS: F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AEROSOLS, NON-FLAMMABLE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.2
14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.2



Dispositions spéciales: A98 A145 A167 A802

**NETTOYANT CURATIF FAP
CO 1068**

Date d'impression : 06.02.2023 Version : N°1 Révision : N°3

Page : 9/10

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G
Passenger LQ: Y203
Quantité exceptée: E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203
IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

2010/75/UE (COV): 4 % (40,44 g/l)

2004/42/CE (COV): 4 % (40,44 g/l)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

contient:

< 5 % Phosphate

< 5 % Tensides non ioniques

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

(2-methoxymethylethoxy)propanol

2-aminoéthanol, éthanolamine

tetra-potassium-diphosphate (potassium-pyro-phosphate)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aerosol 3; H229	Sur la base des données de contrôle
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.



Fiche de données de sécurité
(Règlement (CE) n° 1907/2006 - REACH)

**NETTOYANT CURATIF FAP
CO 1068**

Date d'impression : 06.02.2023 Version : N°1 Révision : N°3

Page : 10/10

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.
Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)